



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

N° C14\_12\_2023\_13 - Durée d'amortissement sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif

<b>Titulaires en exercice</b>	<b>Présents</b> (Titulaires et suppléants votants)	<b>Représentés</b>	<b>Total votants</b>	<b>Absents</b>
90	52	12	64	26

Pour : 64      Abstention : 0      Contre : 0      Sans Participation : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

DIATTE Sylvie, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric



Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

\*\*\*\*\*

**Durée d'amortissement sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif**

*Vu l'article L 2321-2, du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'instruction codificatrice M49,*

*Vu l'avis du conseil d'exploitation du 7 novembre 2023,*

*Vu l'avis de la commission finances du 11 décembre 2023,*

Les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération du 30 juin 2022 pour les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif.

Afin de prendre en considération la nécessité de faire évoluer certaines durées d'amortissements sur les immobilisations acquises à compter du 1/01/2024 et le seuil des biens de faible valeur, il est proposé une nouvelle délibération intégrant ces nouvelles durées et ce nouveau seuil selon le tableau ci-dessous (modifications en gras) :

<b>Nature</b>	<b>Catégorie d'immobilisations imputation M49</b>	<b>Durée proposée</b>	<b>Rappel de la durée en vigueur</b>
	Biens dont la valeur est inférieure à 1000 €	1	1
201	Frais d'établissement	5	5
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	5
2051	Concessions et droits assimilés	3	3
2088	Autres immobilisations incorporelles	5	5
2121	Terrains nus	10	10
2125	Terrains bâtis	10	10
<b>21311</b>	<b>Construction de bâtiments d'exploitation (station d'épuration)</b>	<b>30</b>	<b>25</b>
21311	Construction de bâtiments d'exploitation (ouvrages courants, bassins)	25	25
21315	Bâtiments administratifs	25	25
21351	Bâtiments d'exploitation	25	25
21355	Installations générales agencements et aménagements des const (bâtiments administratifs)	25	25
2138	Autres constructions	30	30
2148	Constructions sur sol d'autrui	30	30

2151	Installation complexes spécialisées	15	15
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40	40
<b>21532</b>	<b>Réseaux d'assainissement</b>	<b>50</b>	<b>30</b>
2155	Outillage industriel	5	5
<b>21562</b>	<b>Matériel spécifique d'exploitation assainissement (pompes, matériel électromécanique)</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
217351	Bâtiments d'exploitation MAD	25	25
21738	Autres constructions MAD	30	30
21751	Installation complexes spécialisées MAD	15	15
217531	Réseaux d'adduction d'eau MAD	40	40
217532	Réseaux d'assainissement MAD	30	30
217562	Matériel spécifique d'exploitation assainissement (pompes, matériel électromécanique) MAD	5	5
21782	Matériel de transport MAD	5	5
21784	Mobilier MAD	10	10
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	10	10
<b>2182</b>	<b>Matériel de transport</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	5	5
2184	Mobilier	10	10
2188	Autres immobilisations corporelles	5	5
Subventions	Sur la même durée que l'amortissement des biens		

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les durées d'amortissement et le nouveau seuil des biens de faible valeur selon le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 079-200069755-20231214-C14\_12\_2023\_13-DE